Office de la circulation et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt
Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg

Aux organisateurs et organisatrices de manifestations nautiques soumises à autorisation de l'OCN

Manifestations nautiques 2027

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre d'établir le calendrier 2027 des manifestations nautiques et de coordonner les dates des différentes épreuves, nous vous prions de nous retourner le formulaire complété jusqu'au 8 janvier 2027.

La « Demande d'autorisation » devra nous être retournée au plus tard **deux mois avant la** manifestation nautique, accompagnée des documents listés au point 5. Le formulaire de « Demande d'autorisation » ainsi que l'« Aide-mémoire pour l'organisation de manifestations nautiques » sont disponibles sur notre site internet www.ocn.ch.

Depuis le 1er août 2026, tout bateau naviguant sur les eaux fribourgeoises est soumis à une obligation de déclaration et de nettoyage (ODNB). Vous pouvez consulter l'« Information pour les organisateurs de manifestations nautiques ».

En nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

OFFICE DE LA CIRCULATION
ET DE LA NAVIGATION

---------- **À compléter** ----------

Nom de la manifestation :_____

Genre d'épreuve : _____

Lieu : _____Date et horaire : _____

Club organisateur : _____

Pers. responsable : _____

Rue et n° : _____

NPA et localité : _____

Tél. : _____E-mail : _____

Date : _____

À retourner à l'OCN, par e-mail (office@ocn.ch) ou par courrier (OCN, Secrétariat de direction, Route de Tavel 10, 1700 Fribourg), jusqu'au **8 janvier 2027**.